

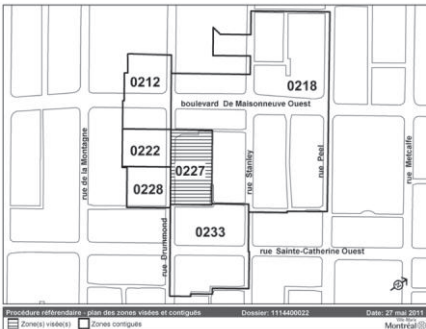
AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

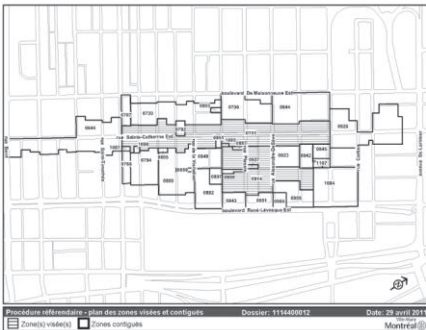
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

1° Les personnes s'intéressant aux projets immobiliers décrits ci-dessous, et plus particulièrement les personnes habiles à voter étant domiciliées, propriétaires d'un immeuble ou occupants d'un établissement d'entreprise dans les territoires visés, sont priées de noter que le conseil d'arrondissement a adopté le 15 juin 2011 les premiers projets s'y rapportant :

- a) CA10 240367 : résolution autorisant la construction d'un bâtiment commercial et résidentiel projeté sur le lot 1 338 901 du côté est de la rue Drummond entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard De Maisonneuve Ouest, et ce, en dérogation aux articles 9, 22, 58, 85, 605, 609 et 621 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relatifs, entre autres, à la hauteur en mètres et en étages, à la construction hors toit, aux marges latérales droite et arrière et à l'aménagement de l'aire de stationnement (dossier 111440022);



- b) CA10 240368: résolution autorisant, pour le lot 1 567 692 situé du côté est de la rue Plessis, au sud de la rue Sainte-Catherine, la démolition partielle du bâtiment sis aux 1450-1456, rue Sainte-Catherine Est (Station C) et d'agrandir le bâtiment principal afin d'aménager des unités d'habitations, et ce, en dérogation au articles 9, 49, 50, 58 et 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relatif, entre autres, à la hauteur, au taux et au mode d'implantation et au nombre de logements maximum prescrit (dossier 110440012).



2° Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), ces projets feront l'objet d'une assemblée publique de consultation le mercredi 29 juin 2011, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au 5^e étage du 888, boulevard De Maisonneuve Est.

3° Au cours de cette assemblée, le maire d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption, et le public pourra les commenter.

4° Ces projets contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes intéressées des territoires visés.

5° Des renseignements relatifs à ces projets, de même qu'à la tenue de l'assemblée publique de consultation les concernant, peuvent être obtenus en communiquant avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545.

Montréal, le 18 juin 2011

Le secrétaire d'arrondissement de Ville-Marie
M^e Domenico Zambito